

Incidences sur les zones Natura 2000

Le tableau suivant présente les zones Natura 2000 sur le secteur d'étude dans un rayon de 20 km :

Numéro	Type	Distance par rapport au projet	Dénomination
FR3100485	ZSC	≈ 13,7 km	Pelouses et bois neutrocalcicoles des cuestras du Boulonnais et du Pays de Licques et forêt de Guînes
FR3100498	ZSC	≈ 2,4 km	Forêt de Tournehem et pelouses de la Cuesta du Pays de Licques
FR3100495	ZSC	≈ 1,3 km	Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants
FR3100487	ZSC	≈ 6,1 km	Pelouses, bois acides à neutro-calcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa
FR3100488	ZSC	≈ 7,0 km	Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du Val de Lumbres
FR3112003	ZPS	≈ 4,4 km	Marais Audomarois

Incidences sur la zone Natura 2000 :

Le projet se situe à environ 1,5 km de la zone Natura 2000 la plus proche « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants » (FR3100495).

Le site du projet sera mis en œuvre sur des parcelles qui ont actuellement une vocation agricole (cultures de blé tendre, autres céréales et autres cultures industrielles selon le registre parcellaire graphique de 2023) et ce depuis 1969. La pratique des activités agricoles n'est pas favorable au développement de la biodiversité.



En raison de la distance entre le projet et le site Natura 2000 le plus proche et des activités réalisées sur les parcelles, le projet n'aura pas d'incidences sur le site « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants » (FR3100495).